

## **Economie industrielle des accords sectoriels**

**Mots-clés** : Projets sectoriels, accords volontaires, atténuation, économie industrielle, compétitivité, transferts de technologie, innovation, propriété intellectuelle.

**Thèmes de l'APR concernés** : Atténuation, Négociation internationale, Propriété intellectuelle.

**Responsable/coordonateur scientifique** : GLACHANT, Matthieu, Maître de recherche, CERNA, Ecole des Mines, 60, boulevard St Michel, 75772 Paris cedex 06, tel : 01 40 51 92 29, fax : 01 44 07 10 46, [glachant@ensmp.fr](mailto:glachant@ensmp.fr)

**Organisme / Laboratoire concerné** : Ecole des Mines, CERNA

**Organisme gestionnaire des crédits** : ARMINES

**Coût prévisionnel total** : 160 874,30 Euros TTC

**Montant de l'aide demandée au programme GICC (TTC)** : 80 000 Euros

**Co-financement privé prévisionnel** : 80 874,30 euros

**Durée** : 18 mois

## **Résumé du projet de recherche et résultats attendus en termes de gestion**

### **environnementale :**

Ce projet vise à développer une analyse d'économie industrielle des accords sectoriels susceptibles d'être conclus dans la période post-2012. De tels accords pourraient être un moyen de limiter les distorsions de compétitivité induites par des politiques nationales, tout en favorisant une croissance plus propre dans les pays émergents. Ils visent de façon générale à organiser l'implémentation coordonnée de technologies propres par les industriels de secteur. Leur contenu et leur fonctionnement sont toutefois encore imprécis et sujets à débat.

Le projet se concentrera plus particulièrement sur l'effet potentiel des accords sectoriels sur l'innovation et la diffusion de technologies. Dans cette perspective seront traitées les questions suivantes : quels sont les différents types d'accords sectoriels possibles ? Sur quels mécanismes incitatifs reposent-ils ? Comment affectent-ils l'innovation et la diffusion de technologies propres ? Quelles sont les incitations des industriels du Nord et du Sud à y participer ? Quels résultats en attendre en termes d'innovation et d'atténuation ? Face aux réticences des pays émergents à prendre des engagements susceptibles de les priver de leurs avantages concurrentiels, notre hypothèse est que le succès des accords sectoriels sera lié à la capacité des acteurs d'une industrie donnée à organiser de façon coordonnée le développement et le partage de technologies économes en GES.

Le projet sera mené le Cerna de Mines ParisTech (ex Ecole des mines). Il comporte 4 modules : 1) une revue complète et une comparaison du contenu et du fonctionnement des différentes formes d'accords sectoriels; 2) des modélisations microéconomiques combinant des éléments d'économie industrielle et de l'innovation, d'économie de l'environnement et d'économie politique ; 3) une étude empirique quantitative sur l'innovation et la diffusion de technologies propres dans trois secteurs d'activité utilisant des brevets. (Le choix des secteurs n'est pas arrêté. Mais nous envisageons le secteur du ciment, de l'automobile et de la capture et la séquestration du carbone.) ; 4) ainsi synthèse visant à formuler des recommandations, notamment sur les formes d'accords favorisant l'innovation et la diffusion des technologies.

En termes de gestion environnementale, les résultats attendus sont une évaluation comparée du potentiel d'atténuation des différents types d'accords sectoriels possibles, des recommandations sur la prise en compte des questions d'innovation et de diffusion de technologie dans les accords sectoriels, ainsi que des recommandations sur les types d'accords envisageables pour les trois secteurs étudiés empiriquement.